

PAR EMILE MARZOLF

9 septembre 2021, 15:08, mis à jour le 9 septembre 2021, 15:43

Reconnaissance faciale, drones, IA... Le député Jean-Michel Mis appelle à multiplier les expérimentations

Le député Jean-Michel Mis a remis ce matin au Premier ministre son rapport pour un "usage responsable et acceptable par la société des technologies de sécurité", dont il recommande de multiplier les expérimentations à l'approche des jeux Olympiques de 2024. Et alors que le projet de loi "Responsabilité pénale et sécurité intérieure", qui encadre l'usage des drones, arrive à l'Assemblée.



Peut-on recourir encore davantage aux nouvelles technologies à des fins sécuritaires sans menacer les libertés individuelles et publiques ? C'est à cette question cornélienne

qu'a tenté de répondre le député Jean-Michel Mis dans **un rapport remis au Premier ministre** aujourd'hui. Et sa réponse est bel et bien positive.

"Dans un monde toujours plus numérique, [les nouvelles technologies] peuvent offrir aux forces de sécurité les moyens d'assurer leurs missions. C'est la raison pour laquelle nous devons moderniser les outils des forces et leurs équipements, à la fois pour répondre à leurs besoins structurels mais aussi en prévision des grands événements sportifs que la France accueillera entre 2023 et 2024", estime dans un communiqué le député LREM, qui avait été chargé en avril dernier d'éclairer le Premier ministre sur les bénéfices pour les forces de l'ordre d'une utilisation accrue des nouvelles technologies – intelligence artificielle, reconnaissance faciale et drones –, poussées par une industrie nationale forte de 4 000 entreprises et un chiffre d'affaires de près de 30 milliards d'euros. Le tout dans un cadre *"apaisé"* et *"inclusif"* permettant à la société de définir et de questionner l'emploi à des fins sécuritaires de ces technologies, qui rognent à chaque fois un peu plus la vie privée des citoyens.

À lire aussi : **[Avec son livre blanc sur la sécurité, l'Intérieur compte franchir le "mur technologique"](#)**

Expérimentations

Le député dit avoir adopté une approche pragmatique consistant à *"définir les usages qui lui semblent prioritaires au regard de trois objectifs : répondre aux besoins des forces de sécurité, préserver les libertés et privilégier les technologies mûres d'un point de vue technique"*. En anticipation des grands événements de 2023 et 2024 que seront la Coupe du monde de rugby et des jeux Olympiques de Paris, il plaide notamment, quitte à faire évoluer la loi, pour la multiplication des expérimentations des technologies de détection d'anomalies et donc du danger (par analyse de sons, d'images ou encore de texte) comme

des techniques de biométrie, et notamment de la reconnaissance faciale dans l'espace public, **comme s'y est essayé Nice en 2019**.

"L'emploi de la reconnaissance faciale (en temps réel ou a posteriori) devrait principalement aider à améliorer l'élucidation de faits constatés avec constitution d'éléments de preuve. Opérationnellement, elle permettrait des gains de temps-homme, une montée en capacité de traitement et davantage de précision", écrit Jean-Michel Mis dans son rapport. Ces expérimentations devront impérativement être *"sincères et complètes"*, prévient le député, afin d'analyser la pertinence et les inconvénients réels de l'utilisation des technologies avant toute généralisation.

Acceptabilité sociétale

Aux craintes d'une surveillance de masse, Jean-Michel Mis répond "souveraineté", "transparence", "contrôle", "sensibilisation" et "débat public". La mauvaise image des nouvelles technologies dans le champ de la sécurité s'explique selon lui par *"le manque d'information et la polarisation croissante du débat public, la réticence au partage de données et la défiance institutionnelle qui dépasse le seul champ de la sécurité"*. Pour réinstaurer la confiance, le député propose notamment de faire davantage la lumière sur le fonctionnement des logiciels utilisés par les forces de sécurité (ouverture des codes sources), mais surtout de faire monter en compétences les citoyens sur les nouvelles technologies et de les sensibiliser aux activités des forces de sécurité.

À lire aussi : [La Cnil réclame davantage d'encadrement pour la vidéosurveillance](#)

L'organisation d'un débat de société, animé régulièrement par les corps intermédiaires et la communauté scientifique, sur les grandes évolutions technologiques – comme par exemple une loi de bioéthique – permettrait en outre de mieux apprécier les évolutions techniques et leurs conséquences sur la société. Jean-Michel Mis recommande plus

spécifiquement d’*ouvrir un débat sur l’expérimentation de l’identification biométrique par reconnaissance faciale en temps réel dans l’espace public*”.

Une interdiction totale des technologies entièrement automatisées est toutefois souhaitable selon lui, afin qu’elles restent des outils d’aide à la décision et rien de plus. Le député défend par ailleurs un renforcement de la supervision de l’action des forces de sécurité. Que ce soit par une augmentation des moyens des autorités de contrôle comme la Commission nationale de l’informatique et des libertés (Cnil) ou par l’évaluation systématique du recours aux nouvelles technologies, en y associant les chercheurs.

Vers une surveillance d’Internet ?

Le rapport revient également sur la collecte et l’analyse à grande échelle de données pour anticiper ou détecter des *“situations à risques”*. À l’instar de ce que pratique Bercy pour la détection de la fraude fiscale sur les plates-formes numériques, le député propose d’autoriser, dans la loi, l’expérimentation de la collecte automatisée de données en libre circulation sur Internet, en particulier les données textuelles, c’est-à-dire celles qui sont publiées sur les réseaux sociaux et autres forums.

L’objectif ? détecter précocement des situations d’urgence et de danger : *“une remontée groupée de termes associés à une localisation peut constituer un signal pour les services de sécurité et de secours”, qu’il s’agisse d’un “accident de la route, d’un incendie, ou d’une attaque de type terroriste”, illustre le député.*